

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Lisette Ltée		Date d'inspection Le 21 juillet 2026
Nom de l'établissement La garderie des Petits Pêcheurs 2		Numéro de permis 2006542
Adresse 36 rue Brun Cap-Pelé NB E4N 1N4		Numéro de téléphone (506) 577-8208
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 41	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
L'inspectrice est sur les lieux pour l'inspection de renouvellement. Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer librement à l'intérieur, l'extérieur, le dîner et la sieste. Interaction positive entre les enfants et le personnel est observée. Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 21 juillet 2026

Date

original signé par
Kysha Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"